

Nous présentons les travaux le plus tôt possible et nous serons heureux d'établir certains comités le plus tôt possible. Nous avons l'intention de proposer, à titre d'expérience au cours de la présente session, la création d'un comité des crédits auquel les crédits de plusieurs ministères pourraient être déferés en vue d'un examen détaillé avant qu'ils soient soumis au comité des subsides de la Chambre.

M. Diefenbaker: Le premier ministre est-il en mesure de dire quels ministères?

Le très hon. M. St-Laurent: Il y en aura cinq ou six dont les crédits seront consécutivement déferés à ce comité, afin que nous puissions faire une expérience sérieuse qui permettra d'établir dans quelle mesure cela assurera un meilleur examen des crédits que celui qu'il nous est parfois possible de faire vers la fin de la session dans le cas de ceux qui n'ont pas été étudiés auparavant.

M. Diefenbaker: A quels ministères le premier ministre songe-t-il?

Le très hon. M. St-Laurent: Pour l'instant, je ne voudrais pas faire de déclaration précise, mais nous tâcherons de faire le genre d'essai qui donnera satisfaction aux députés en général et leur permettra de déterminer, suivant leur propre expérience, s'il serait souhaitable d'étendre la méthode pour essayer d'en arriver à une façon de procéder semblable à celle qu'on a adoptée au Royaume-Uni.

Nous aimerions que le comité du Règlement soit constitué le plus tôt possible. Sans prendre les mesures auxquelles songeait le chef de l'opposition, dans sa déclaration de novembre dernier, sans faire beaucoup pour limiter le temps de parole ou quoi que ce soit du genre, nous estimons qu'il est possible d'effectuer une foule d'améliorations qui épargneraient une partie du temps qu'il faut actuellement, en vertu du Règlement actuel, pour nous occuper des questions figurant au Feuilleton. Par exemple, des résolutions préparatoires à la présentation de bills devront, aux termes du Règlement, être appelées un jour consacré aux mesures du gouvernement. Lorsqu'elles sont appelées pour la première fois, on ne peut que déclarer à la Chambre qu'elles sont recommandées par Son Excellence le Gouverneur général, et l'examen devra en être remis à un autre jour.

Certaines de ces étapes peuvent certainement être, sinon éliminées, du moins simplifiées afin que les travaux puissent s'accomplir de façon plus rapide et qu'on n'ait plus l'impression que durant les premières semaines d'une session rien ne presse et qu'il est possible de consacrer à des discours, à la Chambre, beaucoup de temps qui pourrait servir autrement à faire franchir

à des mesures législatives ces étapes de leur examen.

Il y a plusieurs années, j'ai reçu un petit conseil de lord Dunedin, homme d'une vaste expérience: quand on veut faire un discours il faut s'asseoir aussitôt qu'on a exprimé tout ce qu'on a à dire. Je crois avoir exprimé tout ce que j'avais à dire et je laisserai maintenant la place à d'autres députés, qui, suivant les vieilles traditions en usage en cette enceinte, prennent maintenant la parole à leur tour.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggart): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit tout d'abord permis de remercier le premier ministre (M. St-Laurent) de son aimable invitation à prendre la parole. Je vais m'en prévaloir. La tradition demande à ceux qui prennent la parole de féliciter les motionnaires de l'Adresse. Il faut reconnaître que ces félicitations ne sont formulées parfois que pour la forme mais, ayant entendu vendredi, celui qui a présenté l'Adresse (M. Leduc) et celui qui l'a appuyée (M. Carrick), j'ai été impressionné par la façon dont ils ont agi. Je m'unis au chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) et au premier ministre dans l'espoir qu'ils ont formulé que ces députés auront la santé, la force et la volonté de participer aux débats de la Chambre tant qu'ils en feront partie. Je ne dirai pas, comme d'autres l'ont fait, que je veux les voir demeurer ici indéfiniment car c'est évidemment le devoir de l'opposition de s'efforcer de remplacer les motionnaires de l'Adresse.

Je veux également profiter de la présente occasion pour dire que nous faisons entièrement nôtre la déclaration formulée vendredi par le premier ministre relativement à l'absence du chef de l'opposition (M. Drew). J'espère sincèrement qu'avant longtemps il retrouvera sa pleine vigueur coutumière et pourra reprendre son siège à la Chambre.

Cet après-midi j'ai écouté, attentivement bien entendu, le discours du chef suppléant de l'opposition. Il a une façon qui n'est qu'à lui de traiter les sujets dont il s'occupe; de quelque sujet qu'il nous entretienne, la Chambre est toujours sûre de passer une heure agréable en l'écoutant. Cet après-midi, il n'a pas déçu nos espoirs. J'ai cependant eu beaucoup de difficultés à le suivre à propos de certains points. En vérité, j'ai même cru un moment que le discours que j'entendais rappelait un discours fait par certains libéraux entre les années 1930 et 1935. J'ai songé, un instant, que lorsque je prendrais la parole, je pourrais inviter les orateurs de l'opposition parlant au nom du parti conservateur à lire certains discours de M. King critiquant le parti conservateur et les honorables députés qui siègent de l'autre côté à ressortir certains